

CHALLENGE GRANFONDO ALPES-MARITIMES

REGLEMENT 2020 mis à jour

Article 1 – ORGANISATION

Le « **Challenge Granfondo Alpes-Maritimes** » 2020 est un classement par points qui portera sur ~~9 épreuves cyclosporatives dans les Alpes-Maritimes et en Italie~~ sur les 3 épreuves restantes organisées malgré la crise sanitaire

- ~~29 mars – Granfondo Nice Côte d’Azur (Nice)~~
- ~~19 avril – Granfondo Bio Energy Food (Loano Italie)~~
- ~~26 avril – La Faliconnaise Collines Niçoises (Falicon)~~
- ~~02 mai – La Lazaridès (Cannes)~~
- ~~10 mai – Granfondo La Vençoise (Vence)~~
 - 24 mai - La Mercan’Tour Turini Officine Mattio (Saint Martin Vésubie)
- ~~28 juin – La Fausto Coppi Officine Mattio (Cuneo Italie)~~
 - 23 août – La Mercan’Tour Bonette DT SWISS (Guillaumes/Valberg)
- 20 septembre – La Mercan’Tour Madone-Peille (Peille)

Des classements « scratch » et par catégories seront organisés (cf. art.4)

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents ayant participé et marqué des points à une épreuve seront classés au final. Les coureurs professionnels peuvent participer mais n’apparaîtront pas dans les classements officiels.

La participation au classement du « Challenge Granfondo Alpes-Maritimes » implique l'acceptation du présent règlement par les participants.

Article 3 - ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement sur chaque épreuve est laissé libre à l'appréciation de chaque organisateur. Il n'existe pas d'engagement global sur la totalité épreuves, les concurrents devront s'inscrire directement à chaque manche via les sites dédiés.

Article 4 - MODALITES DE CLASSEMENT

4.1 Parcours

Toutes les épreuves comporteront 1 ou 2 parcours. Des points seront attribués sur tous les parcours, avec une pondération favorisant les parcours longs (cf. article 4.3 ci-après). En cas d'annulation d'un parcours (mauvais temps, décision administrative...), les points du grand parcours seront distribués automatiquement sur le parcours restant.

4.2 Catégories retenues

Femmes : Catégorie A : de 18 à 35 ans / Catégorie B : de 36 à 49 ans / Catégorie C : au-delà de 50 ans

Hommes : Catégories D : de 18 à 39 ans / Catégorie E : de 40 à 49 ans / Catégorie F : de 50 à 59 ans / Catégorie G : de 60 à 64 ans / Catégorie H : 65 ans et +

Catégorie Handisport : (I)

Rappel: L'appartenance à une catégorie est déterminée par rapport à l'année civile en cours. (Ex : un concurrent homme né en mars 1980 sera classé dans la catégorie E tout au long de la saison)

4.3 Attribution des points

Sur chaque épreuve du Challenge, les participants récolteront des points (Sur tous les parcours) en fonction du barème suivant. En plus des points au classement scratch, des points seront attribués sur le classement de chaque catégorie. Les points seront attribués de la manière suivante :

SCRATCH GENERAL:

- Scratch Grand Parcours: 70, 65, 60, 55, 52, 50, 48, 46, 44, 42, 41, 40, 39 points etc... jusqu'au 50^e (2 points)
- Scratch Moyen-Petit Parcours : 35, 30, 25, 20, 18, 16, 15, 14, 13,12 points etc... jusqu'au 20^e (2 points)

CATEGORIES GENERAL :

- Catégories Grand Parcours: 30, 25, 20, 15, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points sur les 15 premiers de chaque catégorie.
- Catégories moyen parcours : 15, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points sur les 10 premiers de chaque catégorie

Les points obtenus au scratch (quel que soit le parcours) permettront de déterminer un classement général « Scratch »

Les points obtenus dans la catégorie (quel que soit le parcours) permettront d'établir un classement par catégorie.

(Exemple : Sur une épreuve, je termine 5^e au scratch du grand parcours et 2^e de ma catégorie, je marque 52 points sur le classement « scratch » général et 25 points dans le classement général de ma catégorie.)

Le classement général final (Scratch et catégorie) du Trophée prendra en considération le total des points sur l'ensemble des épreuves.

En cas d'égalité les concurrents ayant participé aux plus d'épreuves seront favorisés. En cas de nouvelle égalité, ils seront départagés par la meilleure place scratch obtenue sur un grand parcours.

Article 5 - LES RECOMPENSES

Seront récompensés :

- **les 3 premiers au classement final scratch Dames et Hommes** sur le cumul de leurs points obtenus aux classements scratches.
- **les premiers de chaque catégorie définie à l'article 4.2** sur le cumul des points obtenus dans leur catégorie.

La remise des récompenses sera effectuée en fin de saison (date à déterminer ultérieurement).

Article 6 - GESTION DU TROPHEE

La gestion du « Challenge Granfondo Alpes-Maritimes » sera assurée par la société « MerMonts Organisation », avec notamment l'élaboration du règlement, le calendrier, la coordination entre les différents organisateurs, le suivi du classement général provisoire et final et la coordination de la promotion, cela avec l'appui du Conseil Départemental 06.

Toute réclamation concernant les classements du Challenge devra intervenir **avant le 15 octobre 2020** auprès des organisateurs par mail christophe.menei@mermonts.fr

Pour tout renseignement complémentaire sur les épreuves, merci de contacter les différents organisateurs des épreuves concernées. (Coordonnées sur le site granfondo-alpesmaritimes.com)

Article 7 - PROMOTION

Les organisateurs des épreuves comptant pour le Challenge seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention "Epreuve comptant pour le Challenge Granfondo Alpes-Maritimes".



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**